



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/08 Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- procéder à un vote à main levée,
- désigner Madame Laura RITTER en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Laura RITTER



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/09 Approbation du procès-verbal de la séance du 17/01/2024.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2024.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Laura RITTER



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20240227-DCM_092024-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **12**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/10 - OBJET : Engagement de crédit d'investissement en 2024.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article L1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1^{er} janvier de l'exercice concerné.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget 2024 n'a pas été voté au 1^{er} janvier 2024,

Considérant que les restes à réaliser sont insuffisants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chap.	Article	Libellé	Montant TTC
21	2158	GODET GRAPPIN	2672.40 €
		TOTAL Global d'investissement	2672.40 €

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Laura RITTER

Accusé de réception en préfecture
067-218703082-20240227-DCM_102024-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **12**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/11 Instauration de la vente de verrous de sécurité pour les bacs des ordures ménagères.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/35 du 26/05/2021 portant création d'une régie de recettes de la mairie.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024/04 du 17/01/2024 portant instauration de la vente de verrous de sécurité pour les bacs des ordures ménagères par le biais de la régie des recettes de la mairie.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société Collectal pour l'achat de serrures pour les bacs à ordures ménagères. Lors du Conseil municipal du 17/01/2024 les membres du Conseil municipal ont décidé de participer financièrement à hauteur de 50% sur l'achat d'un verrou pour les habitants de Munchhausen inscrits en mairie sur le fichier de population et formulant une demande avant le 15 mars 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Fixe le tarif de la vente des verrous à 20,00 € par verrou,
- Charge Madame le Maire de réceptionner les commandes ainsi que les versements par chèque ou en espèces par la régie de recettes de la mairie.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Laura RITTER

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20240227-CCM_112024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/12 Vente d'un godet grappin de la commune.

Le Maire propose à la vente un godet grappin qui a été acquis en 2021 par la commune. Cet accessoire n'est plus utilisé par les agents communaux.

Il précise qu'Alex WENGERT 2 rue des bûcherons, 67160 WISSEMBOURG se porte acquéreur de ce godet grappin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la vente du godet grappin au prix de 500 €,
- Autorise le Maire à signer tout document concernant la vente.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Laura RITTER





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/13 Réserve naturelle du delta de la Sauer – Motion pour le maintien de la piste cyclable existante entre les communes de Seltz et de Munchhausen

Créée par décret n°97-816 en date du 02 septembre 1997, la réserve naturelle du delta de la Sauer, située à l'embouchure d'un affluent vosgien du Rhin, entre les bans communaux de Seltz et de Munchhausen protège une zone humide rhénane à la biodiversité remarquable.

Cette réserve est traversée de part et d'autre par une piste cyclable permettant une liaison douce entre les deux communes précitées. Sa création et sa présence est antérieure à la création officielle de la réserve naturelle en 1997.

Elle est, depuis sa création, empruntée par de nombreux cyclistes et piétons notamment au regard de son implantation et de l'écrin dans lequel elle se situe.

Aujourd'hui, une réflexion est menée pour imaginer un nouveau plan de circulation dans la réserve naturelle. A cet effet, il a été imaginé la modification du tracé de la piste cyclable telle qu'elle existe. Celle-ci serait alors positionnée le long du Rhin afin de ne pas perturber la faune et la flore présentes au sein de la réserve naturelle.

Aussi, les travaux engendrés par un tel changement de positionnement de la piste cyclable représentent une somme que les communes de Seltz et de Munchhausen ne peuvent prendre en charge.

Par conséquent, les deux communes ont décidé, d'un commun accord, de se positionner contre le projet de déplacement de ladite piste cyclable et émettent le souhait de son maintien à l'emplacement actuel et dans sa configuration en piste bitumée. Ainsi, elles décident d'officialiser cette prise de position à l'appui d'une délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Désapprouve** la réflexion actuellement menée en ce qu'elle prévoit la modification du tracé de la piste cyclable traversant la réserve naturelle du delta de la Sauer pour permettre la liaison douce entre les communes de Seltz et de Munchhausen ;
- **Demande** le maintien de la piste cyclable entretenue par la CEA telle qu'elle existe aujourd'hui notamment en ce qu'elle constitue une route bitumée de qualité et bénéficie à de nombreux utilisateurs ;
- **Apporte** son soutien à la Commune de Seltz en ce qu'elle souhaite également que cette piste cyclable demeure à son emplacement actuel.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Laura RITTER





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/14 Cession d'une parcelle en zone N secteur NB.

Vu la demande de M. OSER et Mme ENGEL domiciliés au 32A rue des Seigneurs à Munchhausen portant demande d'acquisition d'une parcelle située à l'arrière de la propriété, en zone N – secteur NB : Espace naturel refuge de biodiversité.

Vu le Procès-Verbal d'arpentage provisoire du 06 février établi par M. Julien CARBIENER, géomètre expert a Wissembourg,

Considérant la parcelle à céder à M. OSER et Mme ENGEL, cadastrée provisoirement, section 07 parcelle n°2/47 d'une superficie de 0,71 are.

Madame le Maire rappelle que la parcelle se situe en zone N – Secteur NB : Espace naturel refuge de biodiversité. La zone Naturelle (N) est destinée à protéger les espaces naturels en raison de la qualité des sites et milieux, des paysages et de leur intérêt écologique. Le secteur Nb est protégé partiellement au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme en raison de ses qualités écologiques majeures. Le secteur est inconstructible.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès- Verbal d'arpentage ainsi présenté,
- **Décide** de vendre en l'état et après déclassement dans le domaine privé de la commune, à M. OSER et Mme ENGEL la parcelle cadastrée provisoirement section 07 parcelle n°2/47 d'une superficie de 0,71 are à raison de 500 € l'are, soit un montant total de 355 €,
- **Précise** que les frais annexes liés à cette vente restent à la charge de l'acquéreur,
- **Précise** que l'acte de vente prendra en compte les N° définis donnés par le Cadastre pour les dites parcelles,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous les documents afférents à cette session.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024

Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Laura RITTER

Préfecture de la Moselle
087-218703082-20240227-DCM_142024-DE
Préfecture de la Moselle
Reception préfecture : 26/02/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/15 Exonération de taxe foncière en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée.

Mme le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du code général des impôts.

La délibération d'institution de cette exonération, si elle est prise avant le 1er octobre d'une année, sera applicable à compter de l'année suivante conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts. Cependant, par dérogation prévue par l'article 143 de la loi de finances pour 2024, les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024.

Vu l'article 1383-0 B bis du code général des impôts,

Vu l'article 143 de la loi n° 2023-1322 de finances pour 2024,

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20240227-DCM_152024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts,
- Fixe le taux de l'exonération à 50 %
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Laura RITTER



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **12**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BOURGOIN Marc, DOLLE Valentin, GABEL Yves, FRITZ Christelle, KNAUB Cindy, KUNTZ Arnaud, KRAST Christian, MULLER Anne, RITTER Laura, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BLAES Cédric (procuration à M. DOLLE), M. CHAPEROT Simon, M. IMBERY Jonathan (procuration à M. GABEL), Mme SCHNEIDER Daphné, Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à Mme RUCK).

2024/16 Plan de financement du projet d'aménagement d'un Pumptrack.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement d'un Pumptrack dans la zone dédiée aux activités sportives Le site est déjà occupé par un double terrain de pétanque, une aire de jeux pour enfants, et deux city stade.

Le montant prévisionnel des travaux est de 155 016,00 € HT.

Pour financer le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre du soutien aux investissements sportifs auprès de la Région Grand Est et d'une subvention du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver et valider le projet d'aménagement d'un Pumptrack à Munchhausen,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024,

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20240227-DCM_162024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

- d'approuver et valider le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre et études :	13 300,00 €	100,00 %	AIDES PUBLIQUES : - Subvention au titre du soutien aux investissements sportifs de la Région Grand Est - Subvention du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 » de l'Agence Nationale du Sport		
Travaux d'aménagement du Pumptrack :	141 716,00 €	100,00 %		75 000,00 €	49,00 %
				46 504,80 €	30,00 %
				SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	121 504,80 €
			Autofinancement		
			Fonds propres	33 511,20 €	21,00 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			Crédit-bail		0,00 %
			Autres aides		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	33 511,20 €	21,00 %
TOTAL DÉPENSES	155 016,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	155 016,00 €	100,00 %

- d'autoriser Madame le Maire à lancer le marché pour le projet d'aménagement d'un Pumptrack,
- de mandater Madame le Maire pour solliciter la subvention au titre du soutien aux investissements sportifs auprès de la Région Grand Est et la subvention du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Délibération prise à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Laura RITTER



Sandra Ruck

Laura Ritter

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20240227-DCM_162024-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **12**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/17 Cotisation 2024 à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'abroger la délibération n° 2021/18 concernant la Cotisation à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin.
- Décide de prendre à la charge du budget communal le montant de 1 500 € en faveur de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin pour les exercices de 2024 à 2026.
Le montant représente une partie du loyer annuel du produit de la chasse.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

Délibération prise à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Laura RITTER





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2024

(Convocation du 16 février 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Laura RITTER**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 12

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, CHAPEROT Simon, DOLLE Valentin, IMBERY Jonathan, KRAST Christian, KUNTZ Anaud, MULLER Anne, SCHNEIDER Daphné, RITTER Laura, ZIMMERMANN Elisabeth, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme FRITZ Christelle (procuration à Mme RITTER), M. GABEL Yves (procuration à M. BOURGOIN), KNAUB Cindy (procuration à Mme ZIMMERMANN).

2024/18 – Renouvellement de convention entre la commune de Munchhausen et le Land Baden-Württemberg.

Madame le Maire présente le projet de renouvellement de convention du 09/02/2024 au 08/02/2044 entre la commune de Munchhausen et le Land Baden-Württemberg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte des informations,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette délibération.

Délibération prise à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 27 février 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Laura RITTER

Accusé de réception en préfecture
087-216703082-20240227-DCM_182024-DE
Date de réception préfecture : 28/02/2024